

Document
d'orientation

AOÛT
2020 | N° 4

Auteur Serge Rabier

Les enjeux du dividende démographique pour les pays d'Afrique

Une perspective de genre

Policy Paper

Sommaire

Introduction	p. 7	4. Recommandations pour un scénario volontariste basé sur le genre	p. 19
1. Transition et dividende démographiques : de quoi s'agit-il ?	p. 9	4.1 – Connaître et lever les barrières anthropologiques	p. 20
2. Retour historique et situation contemporaine des démographies africaines	p. 11	4.2 – Soutenir des <i>leaderships</i> forts et engagés en faveur de politiques publiques basées sur le genre	p. 20
2.1 – Paysages contrastés des démographies africaines	p. 12	4.3 – Développer l'offre en matière de contraception et de planification familiale volontaire	p. 21
2.2 – Les défis communs persistent cependant pour la majorité des pays de l'Afrique subsaharienne	p. 13	4.4 – Identifier et soutenir la demande en matière de contraception	p. 22
3. Quels cadres théoriques et opérationnels d'interventions ?	p. 15	4.5 – Coordonner les efforts en matière d'éducation, d'emploi et de filets de protection sociale pour les femmes	p. 22
		Conclusion	p. 25
		Bibliographie	p. 26
		Liste des sigles et abréviations	p. 27

Mots clés : dividende et transition démographiques, inégalités de genre, santé reproductive, droits humains, politiques publiques de population, planification familiale.

Résumé : La mise en œuvre de politiques publiques en matière de populations en Afrique ne pourra avoir les effets escomptés que si un certain nombre de questions sont abordées : les pratiques traditionnelles néfastes, les stéréotypes relatifs aux rôles sociaux de genre et aux normes familiales, communautaires et sociétales ; le statut juridique et socioéconomique des femmes et leur condition en matière de droits et de santé reproductive. Ce sont les conditions préalables indispensables (et un accompagnement continu) de la réalisation optimale du dividende démographique. Le présent document propose un certain nombre de recommandations relatives aux investissements nécessaires et suffisants, à la fois massifs et ciblés sur le capital humain, en particulier dans une perspective de genre.

Remerciements : ce document s'appuie sur des contributions et des échanges avec les agents de l'Agence française de développement (AFD), notamment Sylvie Bourdenet (SAN), Nadège Chouat (CLS), Hélène Djoufelkit (ECO), Farid Lamara (SPC) et Irène Salenson (ECO).

Faits saillants

- La dynamique de croissance démographique de l'Afrique subsaharienne portée (entre autres facteurs) par une forte fécondité peut représenter un frein au développement.
 - Dans d'autres sous-régions du continent africain, les transitions démographiques avancées ont été rendues possibles par des engagements politiques et des interventions de politiques publiques (politiques de population) visant la promotion de la planification familiale et des droits des femmes.
 - Les enquêtes démographiques et de santé montrent que la procréation n'implique pas seulement les facteurs biologiques de la reproduction mais qu'elle est affaire de genre, c'est-à-dire qu'elle pose la question de l'autonomie physique, psychologique, économique et sociale des femmes quant à leurs choix reproductifs.
 - La question du dividende démographique doit être remise en perspective en fonction des rapports sociaux de sexe, des normes, des valeurs et des pratiques sociales qui régissent les relations (le plus souvent) inégalitaires entre les hommes et les femmes au niveau des ménages, des familles et des communautés.
 - La perspective de genre dans les études et les politiques de population s'est matérialisée par l'apport d'indicateurs statistiques de genre permettant ainsi de dépasser les recensements descriptifs par sexe et partant d'enrichir les problématiques démographiques, économiques et sociales.
-

Synthèse

Depuis des décennies, l'importance du dividende démographique¹ dans l'émergence économique de nombreux pays a été démontrée dans les faits et solidement mis en évidence par les travaux de recherche². Cependant les conditions des potentialités qu'il représente restent à approfondir en fonction des spécificités des pays concernés.

En Afrique, il existe des niveaux différents de transition démographique et des opportunités pour en tirer bénéfice³. Ces différences tiennent à l'histoire du continent et des pays qui le constituent. Le paysage contrasté des démographies africaines contemporaines ne doit cependant pas masquer l'existence de défis communs identifiés au premier chef par les grandes institutions africaines elles-mêmes : l'Union africaine (UA), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA)⁴ ainsi que par la Banque africaine de développement (BAfD)⁵.

Pour saisir cette fenêtre d'opportunité que peut représenter le dividende démographique, il y a un certain nombre de conditions économiques, sociales et anthropologiques à prendre en compte parmi lesquelles la perspective de genre, très souvent ignorée, ou très largement sous-estimée jusqu'à présent⁶.

- 1 Succinctement présenté comme le phénomène de hausse de la productivité économique qui se produit lorsque le ratio de la population active par rapport au nombre de personnes à charge s'accroît.
- 2 Le débat sur l'origine et la validité du concept de dividende démographique reste toutefois encore discuté dans la communauté scientifique (Garenne, 2016).
- 3 Cf. Papier de Recherche n° 119 | Transitions démographiques, inégalités et développement humain : analyse des fiches démographiques synthétiques pour 43 pays d'Afrique subsaharienne, décembre 2019. <https://www.afd.fr/fr/ressources/transitions-demographiques-inegalites-et-developpement-humain-analyse-des-fiches-demographiques-synthetiques-pour-43-pays-dafrique-subsaharienne?origin=/fr/ressources-accueil>
- 4 Cf. Feuille de route de l'UA sur tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse. <https://wcaro.unfpa.org/fr/publications/feuille-de-route-de-lua-sur-tirer-pleinement-profit-du-dividende-d%C3%A9mographique-en>
- 5 « Transformer l'explosion démographique de l'Afrique en dividende démographique : la stratégie 2016-2025 pour l'emploi des jeunes en Afrique du groupe de la BAfD couvre les cinq grandes priorités de l'institution dites "Top 5" ». Ainsi en est-il de la cinquième d'entre elles, qui vise à améliorer la qualité de vie des Africains, en tirant parti du boom démographique que connaît le continent – souvent qualifié de bombe à retardement –, pour en faire une opportunité de croissance inclusive. <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/transforming-africas-demographic-burst-into-a-demographic-dividend-15680/>
- 6 Voir la contribution des femmes au dividende démographique, aussi appelé « dividende de genre » (Belohlav, 2016).

Depuis 2000, le continent africain dans son ensemble a connu une croissance économique soutenue. Ainsi, à titre d'illustration, le produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique subsaharienne est-il passé de 397 milliards USD en 2000 à plus de 1700 milliards en 2018⁷. Cette croissance ne s'est cependant pas traduite en avancées significatives du point de vue de la diversification économique et de la création d'emplois décents, mais aussi en termes de développement social des populations. En particulier, tous les pays du continent connaissent des inégalités multiformes dont celles liées au revenu (niveau de pauvreté), à l'appartenance ethnique, à l'âge et à l'implantation géographique (zones rurales et urbaines) qui, lorsqu'elles sont combinées aux inégalités de genre, exposent les filles et les femmes à de bien plus grandes vulnérabilités éducatives et sanitaires notamment, en comparaison des garçons et des hommes.

La mise en œuvre de politiques publiques démographiques, macroéconomiques et sociales ne pourra avoir les effets escomptés que si un certain nombre de questions sont clairement abordées : les pratiques traditionnelles (mariages précoces, mutilations génitales féminines) ; les stéréotypes relatifs aux rôles sociaux de genre et aux normes familiales, communautaires et sociétales (comme la priorité donnée aux garçons dans l'apprentissage scolaire et l'acceptation des avortements non sécurisés) ; le statut inégal des femmes (statut juridique personnel, droit à la propriété de la terre, des biens meubles et immeubles, accès au crédit, accès au marché du travail formel, satisfaction des besoins en matière de santé reproductive). Ce sont les conditions préalables indispensables (et un accompagnement continu) de la réalisation optimale du dividende démographique.

7 <https://donnees.banquemondiale.org/region/afrique-subsaharienne>

En faisant l'hypothèse d'un volontarisme partagé au niveau du continent, il est proposé un certain nombre de recommandations relatives aux investissements nécessaires et suffisants à la fois massifs et ciblés sur le capital humain, en particulier dans une perspective de genre. Ces investissements peuvent être initiés et accompagnés par les parties prenantes au développement. Ils portent/reposent notamment sur les facteurs/mesures/actions suivant(e)s : (i) connaître et lever les barrières anthropologiques/culturelles au développement ; (ii) soutenir des *leaderships* forts et engagés en faveur de politiques publiques basées sur le genre au niveau des pays et au niveau du continent ; (iii) développer l'offre en matière de santé de la reproduction et de planification familiale volontaire ; (iv) identifier et soutenir la demande en matière de contraception ; (v) coordonner les efforts en matière d'éducation, d'emploi et de filets de protection sociale pour les jeunes filles et les femmes en particulier.

Introduction

En 1994, une note d'information de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)⁸ et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA)⁹ indiquait : « *Les pays africains qui se distinguent par une faible fécondité sont les pays où le taux d'utilisation de moyens de contraception, la proportion d'inscription des filles dans les écoles primaires, les dépenses consacrées au secteur social sont très élevés et où les dépenses consacrées à la sécurité sont très faibles. C'est ainsi que le développement de l'éducation de base, notamment celui des filles, ainsi qu'une situation socioéconomique favorable sont des facteurs importants en faveur de l'utilisation de la contraception et de la planification familiale et, par conséquent, permettent un meilleur contrôle de la fécondité et une meilleure qualité de vie* ».

En 2017, le thème de l'année pour l'Union africaine (UA) était « *Exploiter le dividende démographique par l'investissement dans la jeunesse* »¹⁰. En collaboration avec la CEA, la Banque africaine de développement (BAfD)¹¹, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), l'UA a présenté une feuille de route articulant emploi, éducation et santé de la reproduction comme secteurs d'investissement prioritaires.

8 Fondée en 1963, l'OUA sera dissoute en 2002 et, à cette date, sera remplacée par l'Union africaine (UA).

9 Source : <http://www.unfpa.org/fr/resources/population-et-developpement-en-afrique>

10 *Op. cit.*

11 Le groupe de la BAfD affirme sa volonté de « *transformer la spectaculaire explosion démographique de la jeunesse africaine en atout économique* » <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/transforming-africas-demographic-burst-into-a-demographic-dividend-15680/>

L'importance du dividende démographique dans l'émergence économique de nombreux pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est à la fin du XX^e siècle a été démontrée¹² avec le Japon, la Corée du Sud, Taïwan dans une première vague, puis la Malaisie, l'Indonésie, la Thaïlande, les Philippines et le Vietnam dans une seconde vague. Ces exemples montrent que pour saisir cette fenêtre d'opportunité, un certain nombre de mesures politiques, économiques, sociales et anthropologiques ont été prises en compte¹³. Parmi ces dernières, les politiques publiques visant l'égalité de genre, très souvent ignorée, ou très largement sous-estimée jusqu'alors, ont contribué à en réaliser le potentiel, comme cela a été le cas en Tunisie¹⁴ et, plus récemment, au Rwanda¹⁵.

12 <http://www.eastasiaforum.org/2013/04/06/demographic-dividends-in-south-asia-a-window-of-opportunity/>

13 Voir « *Politiques de population et maîtrise de la croissance démographique au Sud* », in Questions de développement. Agence française de développement (AFD), décembre 2019. « *Sept pays du Sud sont régulièrement cités pour avoir mis en place une politique de population accompagnant le processus de transition démographique : le Bangladesh, le Mexique, la Tunisie, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi et le Rwanda. Comparer leurs politiques publiques permet de mettre en avant les bonnes pratiques en matière de planification familiale* ».

14 <http://www.onu-tn.org/uploads/documents/14766995540.pdf>

15 L'égalité hommes-femmes et le dialogue social au Rwanda. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---dialogue/documents/publication/wcms_194270.pdf

1. Transition et dividende démographiques : de quoi s'agit-il ?

Le contexte démographique du continent africain ne peut être abordé sans, au préalable, rappeler brièvement les deux concepts fondamentaux de la théorie démographique¹⁶.

Le concept de **transition démographique** rend compte du passage de la situation d'un pays ayant des taux de fécondité et de mortalité élevés, avec une croissance démographique quasi nulle, à une situation de baisse combinée de la mortalité et de la fécondité, impliquant une croissance démographique modérée. Entre ces deux extrêmes de la transition démographique, il existe deux moments particuliers :

- celui au cours duquel le taux de mortalité, en particulier la mortalité infantile, décroît grâce à l'amélioration des conditions sanitaires alors que le taux de fécondité reste très élevé, engendrant une forte croissance démographique ;
- celui au cours duquel le taux de fécondité commence lui aussi à baisser, amorçant une diminution de la croissance démographique.

La phase finale de la transition démographique dans laquelle fécondité et mortalité s'équilibrent et offrent ainsi une opportunité de bénéficier ultérieurement d'un « dividende démographique ».

Il existe trois « types » de transition démographique, assez différenciés en se référant à un échantillon de 44 pays d'Afrique subsaharienne possédant des données disponibles¹⁷ : (i) les pays en phase de transition avancée, (ii) ceux dont la transition est en cours, et enfin (iii) ceux dont la transition est en phase initiale.

- Les pays en transition avancée sont peu nombreux et de taille géographique restreinte (Maurice, Cap-Vert,

Seychelles, sauf l'Afrique du Sud). Ils sont parvenus à une baisse rapide concomitante des taux de mortalité et de fécondité.

- La majorité des pays en cours de transition : la convergence à la baisse des taux de mortalité et de fécondité y est amorcée, mais elle reste lente et ne devrait pas culminer avant 2050.
- Les pays n'ayant que très faiblement (voire pas du tout) amorcé une transition en grande partie à cause d'un taux de fécondité encore très élevé (Niger, Tchad, Mali en particulier).

Le **dividende démographique** est un « concept valise » qui réunit une conséquence (le dividende, en particulier en termes de croissance économique potentielle) et sa cause (la structure de la population à un moment donné). En d'autres termes, il s'agit de la perspective d'un dividende économique qu'un pays pourrait tirer d'une évolution particulière de sa démographie, à savoir cette période particulière où les personnes à charge/dépendantes (à savoir les moins de 20 ans et les plus de 65 ans) sont moins nombreuses que les personnes actives ou potentiellement actives. De fait, les perspectives économiques que peut offrir une telle évolution démographique sont les suivantes : accélération et renforcement structurel de la croissance favorisée par l'augmentation des capacités de production, de consommation, d'investissement et d'épargne. Ainsi, un pays pour lequel la part de la population active augmente et le taux de fécondité diminue peut récolter les fruits d'un dividende démographique, un phénomène de hausse de la productivité économique qui se produit lorsque le ratio de la population active par rapport au nombre de personnes à charge s'accroît¹⁸.

16 Lee R. et A. Mason (2006), *What is the Demographic Dividend?* Finance & Development, 43(3), pp. 16-17. <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2006/09/basics.html>

17 Voir le rapport « Transitions démographiques, Inégalités et développement humain en Afrique subsaharienne » incluant les fiches démographie par pays (2019) publiées par l'AFD.

18 <https://www.unfpa.org/fr/le-dividende-d%C3%A9mographique>

2. Retour historique et situation contemporaine des démographies africaines

Avant les premiers contacts initiés par les Européens à partir de ce que l'historiographie occidentale appelle les grandes découvertes, soit dès le XV^e siècle, le continent africain représentait près de 17 % de la population mondiale. Pendant les quatre siècles suivants, le continent a connu une baisse absolue de sa population jusqu'au début du XX^e siècle parvenant à un étiage de 7 % de la population mondiale, puis une légère remontée jusque dans les années 1950 (9,1 %) pour enfin retrouver son niveau du XV^e siècle¹⁹. Les raisons chronologiques de cette spécificité démographique sont nombreuses : (i) l'apparition sur le continent de pandémies exogènes avec l'arrivée des Européens (variole, grippe); (ii) les effets directs et collatéraux du commerce triangulaire et de la traite négrière²⁰; (iii) la colonisation et ses conséquences, en particulier l'exploitation systématique et violente d'une main-d'œuvre quasi gratuite maintenue constamment disponible, en temps de paix au sein des infrastructures publiques et privées, comme en temps de guerre, pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale.

Les démographies africaines contemporaines offrent un paysage contrasté, mais des défis communs.

La population totale de l'Afrique a triplé entre 1980 et 2019, passant ainsi de 400 millions à plus de 1,3 milliard d'habitants. Elle devrait atteindre les 3 milliards en 2065. Pour sa part, la population des 15-24 ans devrait représenter, à elle seule, plus de 900 millions de personnes à cet horizon²¹.

2.1 – Paysages contrastés des démographies africaines

– au **niveau géographico-économique**, la répartition des populations affiche des niveaux différenciés : l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest totalisent près de 58 % de la population du continent ; l'Afrique australe et l'Afrique du Nord 16 % chacune environ et

l'Afrique centrale 11 %. À partir de données issues de la BAfD, en 2017, les cinq sous-régions du continent totalisent 1 244 770 450 d'habitants et d'habitantes, selon la répartition suivante :

Tableau 1 – Répartition de la population en Afrique par sous-région (2017)

SOUS-RÉGIONS	% POPULATION TOTALE
Afrique centrale	10,8
Afrique de l'Est	28,1
Afrique du Nord	15,5
Afrique australe	16,0
Afrique de l'Ouest	29,6
Total Afrique	100,0

Source : auteur.

Ces chiffres sont à comparer avec les évolutions en matière de fécondité. Alors que le Maghreb²² et l'Afrique australe sont en voie d'achever leur transition démographique avec un nombre moyen d'enfants par femme compris entre 2 et 3 (promotion de la planification familiale et des droits des femmes), en Afrique subsaharienne, en revanche, le nombre moyen d'enfants par femme reste encore compris entre 5 et 7, selon les pays²³. Ainsi, la lente transition démographique, due à la persistance d'une fécondité élevée, constitue un des freins majeurs pour beaucoup de pays²⁴ (en particulier les pays du G5 Sahel²⁵, et la région des Grands Lacs) qui n'ont pas réussi à traduire la forte croissance de leur PIB en une plus grande prospérité, en une réduction des inégalités et, *in fine*, en un meilleur bien-être de leur population. Sur le plan de l'éducation, en phase de forte fécondité non maîtrisée, les conséquences s'avèrent dramatiques. L'arrivée d'un nombre de plus en plus élevé d'enfants au primaire (s'expliquant aussi par un plus grand nombre de filles qui y sont intégrées) s'ajoute aux conditions extrêmement précaires d'apprentissage des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter)

19 United Nations DESA / Population Division. World Population Prospect 2017 <https://esa.un.org/unpd/wpp/>

20 <http://www.lafriqueidesidees.org/quel-est-le-bilan-humain-de-la-traite-negriere/>

21 <http://ideas4development.org/afrique-dividende-demographique/>

22 « En Afrique du Nord, c'est à la fois l'élévation de l'âge au mariage et la contraception qui expliquent la baisse de la fécondité », in Maria Eugenia Cosío-Zavala, « Les transitions démographiques du XX^e siècle dans les pays en développement, des contre-exemples théoriques? », *Les Cahiers d'EMAM*, 21 | -1, 13-31.

23 May J. F et J.-P. Guégant (2014), *Les défis démographiques des pays sahéliens*, Revue études • juin • n°4206. https://sites.clas.ufl.edu/sahelresearch/files/Sahel_ETVDES_juin-May-2.pdf

24 À titre d'exemple : <https://www.unfpa.org/fr/news/causes-et-conséquences-de-la-croissance-démographique-au-mozambique>

25 Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad.

avec une moyenne de 50 à 80 élèves par classe dans beaucoup de régions du continent²⁶. Par ailleurs, les conditions matérielles (bâtiments insuffisants, très délabrés, sans latrines dédiées aux filles) sont elles aussi très préjudiciables à la qualité de vie des enfants et des personnels de l'enseignement. Tous les autres services publics (santé, transports, accès à l'eau) sont pareillement affectés ainsi que les grands équilibres économiques comme le marché de l'emploi qui peine à intégrer l'arrivée massive et continue de jeunes adultes ;

- au **niveau du marché de l'emploi**, des différences marquantes existent aussi. Comme vu précédemment, si l'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud, le Botswana et le Zimbabwe ont réussi pour une grande part leur transition démographique (politiques volontaristes de planification familiale et, plus largement, promotion des droits politiques, civils et sociaux des femmes), ces pays restent encore en attente d'une croissance économique véritablement créatrice d'emplois en particulier sur le marché du travail pour les jeunes, et surtout pour les femmes. En 2017, le taux de chômage des jeunes, femmes et hommes confondus, est de 28,8 % en Afrique du Nord²⁷ et de 47 % pour l'Afrique australe²⁸.

En outre, la participation au marché du travail affiche des disparités importantes entre femmes (F) et hommes (H) : si en Afrique subsaharienne le ratio F/H est de 28 %, celui-ci s'élève à plus de 50 % en Afrique du Nord. En ce qui concerne la participation au marché du travail pour les jeunes, les inégalités de genre sont particulièrement marquées, alors que l'écart au niveau mondial entre les jeunes femmes et les jeunes hommes ressort à 16 %, il s'établit en moyenne entre 16 et 30 % en Afrique subsaharienne et atteint près de 50 % en Afrique du Nord²⁹. Selon le Programme des Nations unies pour le

développement (PNUD, 2016)³⁰, le continent africain perd en moyenne annuellement 95 milliards USD en Afrique subsaharienne à cause des disparités de genre sur le marché du travail. En 2014, avec 105 milliards USD, cela représentait l'équivalent de 6 % du PIB sous-régional. Le concept récent de dividende de genres permet d'enrichir celui de dividende démographique : alors que celui-ci repose sur les structures générationnelles et met en avant les relations entre les âges productifs et les âges de dépendance, l'approche du dividende de genres permet d'intégrer la contribution du travail rémunéré, et surtout non rémunéré des femmes (dans la sphère domestique en particulier), ainsi que leur niveau de productivité dans la croissance économique et le développement.

2.2 – Les défis communs persistent cependant pour la majorité des pays de l'Afrique subsaharienne

Malgré la croissance économique forte et soutenue enregistrée entre 2000 et 2015 sur le continent africain, « *cette dernière ne s'est cependant pas traduite en avantages sous forme de diversification économique, d'emplois décentés et de développement social rapide* »³¹. Le PIB par habitant stagne, et les inégalités sociales se sont amplifiées. Dans la plupart des pays du continent, les inégalités sociales sont plus fortes en 2017 qu'en 2010, et les femmes africaines supportent une part disproportionnée de ces inégalités³².

Plus précisément, tous les pays de la zone connaissent des inégalités de genre qui, lorsqu'elles combinent le revenu, l'ethnie, l'âge et l'implantation géographique,

26 <https://www.inegalites.fr/La-scolarisation-des-enfants-dans-le-monde>
Même si certains pays ont mis en place un système d'enseignement dit « à double vacation » recevant alternativement deux cohortes d'élèves de même niveau au cours de la journée, ce système de classe à double vacation fait l'objet de nombreuses critiques quant à la qualité de l'enseignement dispensé.

27 ILO (2017), *Global Employment Trends for Youth*.

28 World Bank, (2016), Southern Africa's working age population presents potential for growth.

29 ILO country profiles. <http://www.ilo.org/ilostat/faces/oracle/webcenter/>

30 Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 : Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique.

31 <http://www.un.org/africarenewal/fr/documents/rapport-économique-sur-l'afrique-2016>

32 "African women earn only seventy cents on their male peer's wage dollar, and attain only 87 per cent of the development outcomes of men."
<http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/hdr/2016-africa-human-development-report.html>

exposent les filles et des femmes à de bien plus grandes difficultés que les garçons et les hommes³³. Ainsi, par exemple, « 23 % seulement des filles pauvres issues des zones rurales africaines (en Afrique de l'Est, centrale, australe et de l'Ouest) achèvent-elles leurs études primaires »³⁴. En outre, ce sont surtout les filles et les femmes appartenant à des milieux pauvres et défavorisés qui ont le plus d'enfants, en partie parce qu'elles se marient plus jeunes et qu'elles n'ont qu'un accès très limité aux moyens de contraception moderne³⁵.
Devant l'urgence et l'importance des enjeux

d'inégalités de genre et de leurs conséquences tant sur le plan des droits humains que sur le plan économique, le PNUD, la BAfD et la CEA ont développé des outils de mesure pour apprécier les progrès réalisés par les États africains en matière de genre. Tandis que le PNUD³⁶ a mis en place l'indice d'inégalités de genre, la BAfD et la CEA produisent conjointement l'indice de l'égalité entre les genres en Afrique³⁷ (Encadré 1). Ces outils devront permettre aux États d'éclairer leurs stratégies de gouvernance et d'investissement ainsi que leurs politiques publiques en matière de genre.

Encadré 1

Indice d'inégalités de genre (PNUD, 2010)

Indice composite mesurant le déficit de progrès dans trois dimensions du développement humain résultant des inégalités de genre :

1. Santé reproductive mesurée par le taux de mortalité maternelle et le taux de fertilité des adolescentes.
2. Autonomisation mesurée par la part de sièges parlementaires occupés par des femmes et la part de femmes et d'hommes adultes âgés de 25 ans et plus ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire.
3. Le statut économique exprimé en participation au marché du travail et mesuré par le taux d'activité de la population active chez les femmes et les hommes âgés de 15 ans et plus.

Indice de l'égalité entre les genres en Afrique (BAfD/CEA)

L'Indice de l'égalité entre les genres mesure l'égalité des genres à travers trois dimensions distinctes : (i) l'égalité dans les opportunités économiques, (ii) l'égalité dans le développement humain, (iii) l'égalité dans les lois et institutions. Chaque dimension se fonde sur une série d'indicateurs correspondant à six questions, à savoir :

1. Les femmes et les hommes ont-ils les mêmes chances dans les affaires et dans l'emploi?
2. Les filles et les garçons ont-ils les mêmes chances à l'école?
3. Les femmes ont-elles accès à des services de santé reproductive?
4. Les femmes et les hommes sont-ils équitablement représentés dans les institutions?
5. Les femmes et les hommes ont-ils les mêmes droits légaux?
6. Les femmes et les hommes ont-ils les mêmes droits dans le ménage?

Sources : PNUD, BAfD et CEA.

33 C'est ce que recouvre le concept sociologique d'intersectionnalité qui renvoie à la situation de personnes qui vivent simultanément plusieurs formes de domination ou de discrimination.

34 ONU (2013). *Pour un nouveau partenariat mondial : vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable – Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement durable pour l'après-2015*.

35 <https://tspace.library.utoronto.ca/bitstream/1807/5811/1/ep04020.pdf>

36 <http://hdr.undp.org/en/content/gender-inequality-index>

37 https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African_Gender_Equality_Index_2015-FR.pdf

3. Quels cadres théoriques et opérationnels d'interventions ?

Les différences croisées à la fois en termes de volumes de population et de comportements en matière de fécondité, selon les pays du continent, rendent difficile un discours unique sur le dividende démographique dont la pleine réalisation devra tenir compte des contraintes et des défis nationaux respectifs que les pays auront à traiter à des niveaux et à des rythmes différents. Cependant, il est possible d'identifier la nature des enjeux communs et de proposer un cadre (a) théorique et (b) opérationnel d'interventions pour les pouvoirs publics.

(a) Trois indicateurs fondamentaux rendent plus concret le concept de dividende démographique et permettent de proposer les politiques économiques et sociales à mettre en œuvre pour en bénéficier pleinement³⁸ :

1. Le premier indicateur (« *le taux de dépendance démographique* ») est le rapport entre, d'une part, le nombre d'individus de 0 à 14 ans et de 65 ans et plus, et d'autre part, le nombre d'individus entre 15 et 64 ans. Toutefois, cet indicateur n'inclut pas le fait que beaucoup d'enfants sont encore dépendants au-delà de 15 ans et que beaucoup d'adultes le deviennent aussi avant 65 ans, et qu'enfin toutes les personnes adultes ne sont pas actives sur le marché de l'emploi.
2. Le deuxième indicateur (« *le taux de dépendance économique* ») prend en compte une partie de la question de la dépendance. Il rapporte le nombre d'individus de moins de 20 ans **plus** les individus âgés de +65 ans **plus** les individus inactifs entre 20 et 62 ans d'une part, au nombre d'individus en activité entre 20 et 62 ans d'autre part. Cependant, cet indicateur ne permet pas de mesurer la « charge de dépendance » pesant sur les actifs qui soutiennent les personnes dépendantes. Cette charge, exprimée en termes financiers, devrait pouvoir être comparée à la somme des revenus des actifs. C'est le but du troisième indicateur.

3. Le troisième indicateur (« *Le taux de charge de dépendance* ») peut alors se présenter comme le rapport entre le total des transferts vers les personnes dépendantes et le total des revenus de la population active.

(b) Les trois indicateurs combinés permettent d'éclairer les politiques de populations, c'est-à-dire les mesures explicites ou implicites prises (ou non) pour influencer les effectifs, la croissance, la composition ou la répartition de la population, les politiques macroéconomiques, en particulier en matière d'emploi, et enfin les politiques sociales, en matière d'éducation et de santé notamment.

Cependant, ces politiques de populations, et les politiques macroéconomiques qui peuvent s'en inspirer, ne pourront prendre effet que si à la fois certaines pratiques traditionnelles, certaines représentations relatives aux rôles sociaux de genre, et certaines normes familiales, communautaires et sociétales ne sont plus des défis d'ordre anthropologique encore occultés. C'est le cas en particulier du statut inégal des femmes qui recouvre le statut juridique personnel, le droit à la propriété de la terre et des biens meubles et immeubles, l'accès au crédit, l'accès au marché du travail formel et les besoins non satisfaits en santé reproductive. Répondre à ces défis représente pourtant une condition préalable indispensable et un accompagnement continu pour la réalisation optimale du dividende démographique.

La fenêtre d'opportunité que peut représenter le dividende démographique sera d'amplitude variable. Elle pourra se concrétiser en fonction du moment de la transition démographique dans laquelle les pays se trouvent³⁹. La CEA (2016) propose deux scénarios à partir de deux transitions différentes :

38 Typologie récente présentée par Vincent Turbat.

Turbat V. (2017), *The Demographic Dividend: A Potential Surplus Generated by a Demographic Transition*, in Groth H. et J. F. May (eds), *Africa's Population: In Search of a Demographic Dividend*. Cham, CH: Springer, 181-195.

39 https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/era2016_chap5_fr_rev6may.pdf

- le scénario du « *laissez-faire* » dans lequel le rythme d'accroissement actuel de la population se poursuit, en particulier en Afrique de l'Ouest, centrale et de l'Est avec une augmentation du processus d'urbanisation qui renvoie à 2050, et au-delà, la concrétisation du dividende démographique. Dans ce scénario, la croissance économique, même si elle reste forte, ne permet pas de créer suffisamment d'emplois (et d'emplois décents) par rapport à la croissance de la population en âge de travailler. De plus, cette même croissance économique risque d'être moindre au fil du temps à cause d'un déficit grandissant d'infrastructures en matière d'éducation, de santé et de transports. Enfin, cette croissance repose sur le schéma aujourd'hui fortement questionné du modèle carboné reposant sur les énergies fossiles;
- le scénario plus volontariste d'une « *croissance verte* » ancrée sur l'agenda du développement durable, valorisant les conséquences d'une baisse significative des taux de fécondité due à une couverture contraceptive plus large et plus acceptée, surtout dans la composante instruite de la population

urbaine. Même si l'accroissement démographique demeure important⁴⁰, son inflexion significative permet de rendre plus de ressources disponibles pour améliorer les compétences et la productivité de la main-d'œuvre, accroître sa contribution aux secteurs manufacturiers (encore embryonnaires dans la plupart des pays) et des services et faciliter ainsi l'intégration régionale et internationale du continent dans la chaîne de valeur globale tout en réalisant les engagements de l'agenda climatique de la COP 21 de Paris (2015).

Un document récent de la CEA, centré sur l'Afrique de l'Ouest⁴¹, vient étayer ce scénario volontariste : il y est proposé un certain nombre de recommandations que les bailleurs de fonds pourraient initier et/ou accompagner. Ces recommandations appellent à des investissements massifs et ciblés dans le capital humain, investissements qui devraient prendre en compte la perspective de genre de façon intégrée et systématique.

40 De fait, c'est l'élan démographique (*population momentum*), qui fait que la population d'un pays donné continue à croître sur 60 à 70 ans après que le taux de remplacement de fécondité (2,1 enfants par femme) a été atteint.

41 Document de discussion « Les dynamiques démographiques au service du développement durable de l'Afrique de l'Ouest : défis et mesures politiques », mai 2019.
https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/SROs/WA/ice22/ice22nd_wa_issue_paper_ddd_french30aprildef_05.pdf

4. Recommandations pour un scénario volontariste basé sur le genre

Dès la Renaissance, la fameuse maxime du philosophe-économiste Jean Bodin, « *Il n'est de richesse que d'hommes* », met les populations au cœur du développement des sociétés. Souvent interprétée uniquement, et à tort jusqu'à nos jours, comme un appel à l'expansion démographique, cette maxime indique que si prendre en compte les hommes est nécessaire, l'important c'est d'avoir des hommes éduqués et en bonne santé. Ce faisant cependant, la maxime de Bodin telle qu'elle a été comprise a conforté et perpétué une tradition universelle multimillénaire de la soustraction des filles et des femmes de la vie publique et de leur invisibilisation dans tous les domaines de la vie économique et sociale, et ce en les cantonnant à la sphère domestique et reproductive.

Les recommandations qui suivent se situent dans une perspective de genre qui consiste à considérer le capital humain (femmes et hommes) comme « *l'ensemble des aptitudes, talents, qualifications, expériences accumulées par les individus et qui déterminent en partie leur capacité à travailler ou à produire pour eux-mêmes ou pour les autres* » (Généreux, 2000).

Ainsi, investir dans le capital humain, en prenant la mesure des intérêts et des contributions respectives des femmes et des hommes, devient une des conditions majeures d'accélération de la transition et, *in fine*, de la réalisation du dividende démographique.

4.1 – Connaître et lever les barrières anthropologiques

En ligne avec les engagements internationaux pris par la grande majorité des pays du continent⁴², il revient aux autorités politiques des pays et à leurs partenaires du développement de lutter collectivement contre les normes sociales génératrices des inégalités de genre⁴³ et ce, de manière directe et sans équivoque en particulier contre les pratiques préjudi-

ciales à l'encontre des adolescentes et des jeunes femmes telles que la déscolarisation avant la fin du cycle primaire et du cycle secondaire, les mariages et grossesses précoces, les avortements à risques, les mutilations génitales féminines, les abus et les violences sexuelles dans toutes les composantes des sociétés. Comme le montre le phénomène de l'École des maris⁴⁴, il est nécessaire d'associer les hommes à la déconstruction des normes sociales qui pénalisent les filles et les femmes et, partant, de poser les bases de changements de comportement. Soutenir la création et/ou le renforcement de la demande en matière de produits et services de santé reproductive en participant à des financements dédiés apparaît primordiale. Cela porte notamment sur la promotion de la planification familiale volontaire sur divers médias dont la diversité permet de toucher tout aussi bien les populations urbaines éduquées (plateformes web et réseaux sociaux) que les populations rurales et péri-urbaines pauvres et défavorisées (radios communautaires, séries télévisuelles)⁴⁵ et ainsi de contribuer à la réduction des inégalités socioéconomiques, et au bien-être des populations. Enfin, il revient au système éducatif de participer, d'une part, à la déconstruction des stéréotypes d'inégalités de genre et ce, dès le cycle du primaire, et d'autre part, à l'accroissement des connaissances sur les mécanismes de la reproduction, et de la sexualité en général, dans le secondaire.

4.2 – Soutenir des leaderships forts et engagés en faveur de politiques publiques basées sur le genre

Le choix stratégique d'investir dans le capital humain demande de la part des autorités politiques une vision de long terme, une capacité à questionner les causes des inégalités de genre et de leur perpétuation et enfin une volonté affichée de soutenir un agenda qui peut ne pas représenter

42 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, 1979); Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994); Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Pékin, 1995); Objectifs du Millénaire pour le développement (New York, 2000); Objectifs de développement durable (New York, 2015).

43 Voir l'étude du PNUD (2020), *Tackling social norms: a game changer for gender inequalities. 2020 Human Development Perspectives*.

44 Lancée au Niger en 2007 et après quelques années développées dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire), l'École des maris associe les hommes aux activités d'information et d'éducation et aux actions de sensibilisation entre pairs autour des changements de comportement en matière de planification familiale. <http://news.abidjan.net/h/620621.html>
<http://www.fatherhoodinstitute.org/2013/case-study-husband-schools-in-niger/>

45 C'est l'un des objectifs de la série télévisuelle « C'est la vie » soutenue par l'AFD. <https://www.afd.fr/fr/actualites/le-defi-de-legalite-femmes-hommes-dans-lacces-aux-soins>

toutes les aspirations d'une société à un moment donné. En effet, toute société est marquée par la coexistence de forces divergentes ou antagonistes cherchant soit à maintenir un statu quo sur des valeurs sociales ou culturelles données, ou perçues comme « naturelles », soit à promouvoir des modèles de changement et des agendas de transformation des schémas anthropologiques et juridiques entre autres. Cet agenda de l'égalité de genre fait l'objet d'un consensus croissant.

En outre, en complément des engagements éthiques et juridiques pris par les États, les responsables politiques du continent⁴⁶ doivent tenir compte d'éléments qui peuvent renforcer leurs engagements et les appuyer dans la mise en œuvre des politiques publiques : il s'agit, d'une part, du poids significatif⁴⁷ d'une jeunesse de mieux en mieux éduquée, mondialisée *via* internet, exigeante pour son avenir et des sociétés civiles diversifiées et dynamiques, et d'autre part, de l'existence d'une masse croissante de jeunes encore livrée à elle-même n'ayant qu'un accès très limité aux ressources économiques, financières, d'éducation et de santé.

Dans ce contexte, quatre mesures à mettre en œuvre paraissent prioritaires :

- (i) tout d'abord, accompagner les institutions publiques dans leurs efforts de gouvernance en matière de genre (législations « genre » en matière d'infrastructures et de secteurs sociaux, de composition des organes de décision des entreprises publiques et privées; réforme des mécanismes institutionnels comme la budgétisation selon le genre⁴⁸; soutien à la création/au développement d'observatoires de l'égalité et de la parité);
- (ii) ensuite, s'assurer que l'égalité de genre est bien inscrite dans les priorités des plans et des budgets nationaux en questionnant les décisions politiques et économiques qui ignoreraient les questions de genre dans le processus du développement. En outre,

soutenir les champions de l'égalité professionnelle dans les entreprises publiques et privées du continent à la fois en interne (clubs de femmes/d'hommes) et *via* des réseaux inter-entreprises;

- (iii) de plus, contribuer aux mécanismes de financement visant à la consolidation et à l'harmonisation continentale, régionale, nationale des systèmes statistiques en matière de données désagrégées par sexe et d'indicateurs détaillés en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé;
- (iv) soutenir l'émergence et le développement de l'entrepreneuriat social dans une perspective de genre. Enfin, aider au renforcement du lien social à travers les mouvements associatifs, (leadership, réseautages).

4.3 – Développer l'offre en matière de contraception et de planification familiale volontaire

Premier des déterminants dans la baisse des taux de fécondité, l'offre de planification familiale est un outil de politique sanitaire dont le rapport coût/efficacité est le plus performant⁴⁹. Elle n'en reste pas moins un défi majeur au cœur des politiques publiques de la plupart des pays du continent. Cette offre est multiforme puisqu'elle concerne aussi bien les produits (préservatifs masculins et féminins, implants, dispositifs intra-utérins [DIU], injectables, pilules, anneaux et comprimés vaginaux) et les services, que l'information et l'éducation des personnes en la matière. L'indicateur qui permet de prendre la mesure des efforts à consacrer en termes d'engagements politique et financier est le taux de prévalence contraceptive pour les méthodes modernes : en Afrique subsaharienne, il est en moyenne de 25 %, alors qu'il serait nécessaire

46 Cette notion de leadership renvoie aussi à l'*empowerment* politique des femmes du continent et à leur contribution à la fabrique des politiques publiques en tant qu'élues (municipalités, régions, parlements) responsables politiques et économiques et activistes de la société civile (ONG, syndicats, médias).

47 <https://ideas4development.org/jeunesse-africaine-avenir-continent/> « La jeunesse africaine est connectée au monde. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile est aujourd'hui de plus de 50 %, ce qui représente un doublement en moins de dix ans. C'est une évolution majeure dont la jeunesse s'est tout à fait saisie. Plus éduquée, plus internationale, plus connectée sur les réseaux sociaux dont on a vu la puissance lors des Printemps arabes, la jeunesse exprime des attentes fortes quant aux choix politiques et sociaux des sociétés. Son ouverture au monde est un des facteurs favorisant une plus grande mobilisation de la jeunesse en faveur du développement de leur pays ».

48 <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/reduire-les-inegalites-femmes-hommes-au-maroc-travers-la-budgetisation-sensible-au-genre>

49 Population Reference Bureau. "Family Planning Improves the Economic Well-Being of Families and Communities" et <https://www.prb.org/bangladeshfp/UNFPA>. État de la population mondiale 2012. Le rapport souligne les bénéfices économiques du recours à la planification familiale volontaire.

d'atteindre 75 % pour inverser les courbes de fécondité⁵⁰.

Il revient aux partenaires du développement d'encourager les engagements des gouvernements à la mise en œuvre financière effective de la Déclaration d'Abuja⁵¹ et du Plan d'action de Maputo 2016-2030⁵². Il convient également de soutenir les mécanismes internationaux et nationaux de financements publics/privés pour accroître, améliorer et sécuriser les produits et la chaîne d'approvisionnement des produits de santé reproductive à la fois fiables et de qualité.

4.4 – Identifier et soutenir la demande en matière de contraception

Le deuxième des déterminants est celui de la demande qui recouvre tous les besoins latents ou exprimés pour la maîtrise de la fécondité et/ou l'utilisation des produits et des services en matière de contraception. En effet, les faibles taux de recours aux moyens modernes de contraception⁵³ s'expliquent en partie par une faible demande de la part des femmes qui ne pensent pas qu'un espacement ou une limitation des naissances soit possible ou même souhaitable. Les raisons à ce comportement des femmes sont connues : la méconnaissance des phénomènes de la reproduction et des méthodes de contraception, le poids des normes sociales valorisant la fertilité, y compris à un âge précoce, et enfin des niveaux de scolarisation des filles qui restent faibles (surtout dans le secondaire et le supérieur).

Cependant, selon le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), dans le monde « *environ 225 millions de femmes qui souhaitent avoir recours à des méthodes de planification familiale efficaces et sans danger n'en ont pas la possibilité car elles*

n'ont pas accès aux informations et aux services nécessaires, ou ne sont pas soutenues par leur partenaire ou leur communauté »⁵⁴. Cela concerne, en premier lieu, les besoins non satisfaits en matière de planification familiale (sous-entendu, alors que la demande est explicitement formulée) qui sont de 22 % en Afrique de l'Est, 24 % en Afrique de l'Ouest et 27 % en Afrique centrale⁵⁵.

Deux axes d'interventions sont pourtant bien identifiés : d'une part, mobiliser les ressources internationales et domestiques, publiques et privées en faveur des programmes permettant d'améliorer l'accès aux méthodes modernes de contraception, et d'autre part, financer des programmes permettant d'accroître les conditions et l'expression de la demande (éducation sensible au genre dès le primaire, éducation compréhensive à la sexualité, campagnes grand public d'information et de prévention en santé sexuelle et reproductive).

4.5 – Coordonner les efforts en matière d'éducation, d'emploi et de filets de protection sociale pour les femmes

4.5.1 – Éduquer, former et protéger les filles (et les garçons) en réduisant les biais de genre

L'éducation en général doit donner aux filles et aux garçons la capacité de construire toutes relations (y compris sexuelles) basées sur la compréhension et le respect. Pour cela, elle doit aussi fournir des informations correctes sur les aspects physiques, cognitifs, sociaux, émotionnels et culturels de la sexualité, sur la contraception, la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH/sida, et les violences sexuelles. Elle doit aussi participer à la diffusion des informations concernant l'accès aux prestations des services médicaux

50 Atlas des statistiques sanitaires africaines 2016.

51 En avril 2001, les chefs d'État et de gouvernement se sont réunis à Abuja (Nigeria) où ils ont pris un engagement financier en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en annonçant d'allouer au moins 15 % de leur budget national au secteur de la santé. Cet engagement a été réaffirmé lors d'un sommet spécial sur le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, qui a eu lieu à Abuja en 2006, et lors de la Quinzième Session ordinaire de la Conférence de l'UA, tenue en juillet 2010 à Kampala (Ouganda). https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/CoM/cfm2011/com2011_informationnote10years-after-theabujacommitment_fr.pdf

52 Plan d'action de Maputo 2016-2030. L'opérationnalisation du cadre stratégique continental pour la santé sexuelle et reproductive et les droits liés à la reproduction. https://addis.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/MPOA%20-%20FRENCH_Version%202.pdf

53 Les méthodes modernes de contraception recouvrent les contraceptifs oraux, les implants, les injectables, les patchs, les DIU, les préservatifs masculins et féminins.

54 <http://www.unfpa.org/fr/planification-familiale>

55 2017 World Family Planning Report. <https://worldfamilyplanning.org/2017/files/WFM-2017-FullReport.pdf>

et de conseil, notamment en cas de problèmes et de questions relatifs à la sexualité. Cette éducation adaptée à l'âge, au niveau de développement et aux capacités d'apprentissage scolaire des filles et des garçons doit rester en phase avec leurs réalités socioculturelles et leur environnement proche. En 2018, l'UNESCO et d'autres grandes agences des Nations unies (ONUSIDA, UNFPA, UNICEF, ONU-Femmes, OMS) s'unissent pour mettre l'éducation compréhensive à la sexualité au cœur d'une pédagogie des rapports égalitaires entre les genres⁵⁶.

Parmi les recommandations, il est suggéré, en particulier, de contribuer aux investissements en faveur de l'enseignement secondaire et supérieur en assurant que les contenus pédagogiques et les procédures administratives soient sensibles au genre et de relayer les recommandations des cinq grandes agences des Nations unies auprès des autorités politiques en faveur de l'éducation à la sexualité malgré des résistances fortes.

Il convient en matière de financements de soutenir les programmes visant à permettre aux filles de se maintenir dans le système scolaire, de bénéficier plus largement des enseignements professionnels, d'accéder (et de se maintenir) en plus grand nombre à l'enseignement secondaire et supérieur et, plus largement, d'engager des programmes articulant éducation formelle/formation professionnelle dans une perspective de genre visant à décroiser les métiers traditionnellement ouverts aux femmes et aux hommes.

4.5.2 – Employer plus et mieux les femmes et les hommes en développant des capacités genrées d'absorption du marché du travail formel

L'OIT - Organisation internationale du travail

(2017)⁵⁷ montre que le chômage mondial des jeunes s'inscrit à la hausse. Même en ayant un emploi, plus de 37 % des jeunes qui travaillent dans les pays émergents ou les pays en développement (PED) vivent dans des conditions de pauvreté voire de pauvreté extrême. C'est en Afrique subsaharienne que l'on recense le taux le plus élevé de jeunes qui travaillent et qui vivent en situation de pauvreté (70 %). Les inégalités de genre se manifestent dans l'accès et la participation au marché du travail, dans les revenus du travail, dans la participation accentuée des femmes dans les secteurs informels de l'économie et enfin dans la répartition très inégale des femmes et des hommes dans les secteurs économiques, sociaux et communautaires du « care »⁵⁸. Ces biais de genre, loin de toucher uniquement les jeunes femmes, se retrouvent à tous les moments du cycle de la vie des femmes, en particulier pour les femmes âgées qui, aussi bien dans les pays développés que dans les PED, doivent très souvent faire face à la plus extrême précarité économique et sociale⁵⁹. La perspective de genre doit donc représenter un axe essentiel des investissements/financements existants pour « *encourager tous les jeunes à acquérir, par la formation, la compétence dans les secteurs à forte croissance et répondre aux demandes du marché du travail* »⁶⁰.

4.5.3 – Mettre en place des politiques sociales innovantes en particulier en faveur des femmes

Comment les pays encore en phase de (pré)transition démographique peuvent-ils faire face à une masse grandissante de jeunes en passe de rechercher un emploi ? Comment les politiques sociales peuvent-elles contribuer à une croissance économique inclusive et génératrice d'emplois productifs à forte valeur ajoutée pour les individus (dont les femmes) et les entreprises ?

56 UNESCO (2018), nouvelle version des *Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle*.

57 ILO. World Employment and Social Outlook. Trends for Youth 2017. https://www.ilo.org/global/publications/books/global-employment-trends/WCMS_598669/lang--en/index.html

58 On définira le « care » comme la somme des dispositions et des pratiques concrètes de bienveillance et de sollicitude vis-à-vis des situations de dépendances et de vulnérabilités.

59 ILO. Employment and social protection in the new demographic context. http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@relconf/documents/meetingdocument/wcms_209717.pdf

60 *Op. cit.* Feuille de route de l'Union africaine pour tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse. <http://wcaro.unfpa.org/fr/publications/feuille-de-route-de-lua-sur-tirer-pleinement-profit-du-dividende-démographique-en-investissant-dans-la-jeunesse>

Ces politiques publiques s'appuient sur l'articulation des trois axes suivants :

- la réalisation du concept de « travail décent » (1). Selon l'OIT, le concept de travail décent « regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes »⁶¹;
- la réduction des discriminations fondées sur le genre (2). La lutte contre les discriminations fondées sur le genre doit être une priorité car celles-ci représentent non seulement une atteinte aux droits humains les plus fondamentaux, mais aussi une faute économique qui ignore ou gaspille les talents et impacte directement la productivité et la croissance économique. La question des violences faites aux femmes en particulier dans le monde du travail reste un défi majeur à leur intégration et à leur autonomisation économique et sociale;
- la mise en place de « filets de protection sociale » (3). Enfin, ce sont les conditions décentes d'exercice du

travail et les mécanismes de protection des risques sanitaires et sociaux qui doivent être garantis afin que le capital humain soit le plus à même de contribuer pleinement à une croissance économique inclusive et durable.

La réalisation de ces objectifs repose sur trois axes prioritaires :

- (i) soutenir la mise en œuvre de politiques publiques et d'initiatives privées visant à l'employabilité des femmes en articulant le temps domestique/reproductif avec le temps productif à l'extérieur (études d'activités/temps et mesure de l'activité économique des femmes);
- (ii) promouvoir les programmes de transition vers une économie formelle donnant plus d'opportunités et de visibilité aux personnes, en particulier aux femmes, très majoritairement présentes sur le marché du travail informel;
- (iii) initier et financer des programmes innovants permettant aux femmes (et aux hommes) de bénéficier d'une protection sociale (collective et/ou individuelle) dans le domaine de la maladie, des accidents et de la retraite.

61 <http://www.oit.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.html>

Conclusion

L'égalité de genre comme cause et conséquence du dividende démographique

La réalisation de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes est à la fois la cause, la conséquence et une des conditions du dividende démographique. En fonction du niveau de la transition démographique dans chaque pays, les priorités des politiques publiques mises en œuvre seront différentes, mais toutes devront prendre en compte la mise en place d'un environnement favorable, d'un « écosystème du genre » comprenant l'engagement affirmé des autorités politiques sur cet agenda, l'assurance d'une éducation véritablement égalitaire du primaire jusqu'à l'université, la promotion de la santé reproductive et de la planification familiale, et enfin la création des conditions de l'employabilité des jeunes et des femmes avec l'assurance d'une protection minimale pour les sortir des pièges à pauvreté.

Plus largement, les politiques publiques visant à favoriser la transition démographique pour tirer parti des potentialités du dividende démographique permettront aussi de contribuer à la solution des enjeux émergents du continent africain et du bien-être de ses populations : le chômage de masse des jeunes, les engagements en termes de développement durable, l'intégration économique et technologique ainsi que la réduction de toutes les inégalités, au premier rang desquelles les inégalités de genre.

Bibliographie

- BELOHLAV K. (2016), *Investing in Women and Girls for a Gender Dividend*, Population Reference Bureau.
- COSIO-ZAVALA M. E. (2012), *Les transitions démographiques du XX^e siècle dans les pays en développement, des contre-exemples théoriques? Les Cahiers d'EMAM*, 21 | -1, 13-31.
- GARENNE M. (2016), *La question du dividende en Afrique au sud du Sahara*, FERDI, Clermont-Ferrand, (164).
- GÉNÉREUX J. (2000), *Introduction à l'économie*, coll. « Points Économie », 3^e édition, Éditions du Seuil, Paris.
- ILO (2017), *Global Employment Trends for Youth*.
- LEE R. et A. MASON (2006), *What is the Demographic Dividend?* Finance & Development, 43(3).
- MAY J. F. et J. P. GUENGANT (2014), *Les défis démographiques des pays sahéliens*, Revue Études, n°4206.
- ONU (2013), *Pour un nouveau partenariat mondial : vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable – Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement durable pour l'après-2015*.
- PNUD (2016), *Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 : Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique*.
- PNUD (2020), *Tackling social norms: a game changer for gender inequalities*, 2020 Human Development Perspectives.
- QUESTION DE DÉVELOPPEMENT (2019), *Politiques de population et maîtrise de la croissance démographique au Sud*, Agence française de développement (AFD), décembre.
- Rapport (2019), *Transitions démographiques, inégalités et développement humain en Afrique subsaharienne (incluant les fiches « démographie » par pays)*, Agence française de développement (AFD).
- TURBAT V. (2017), *The Demographic Dividend: A Potential Surplus Generated by a Demographic Transition*, in Groth H. and J. F. May (eds), *Africa's Population: In Search of a Demographic Dividend*, Cham, CH: Springer, 181-195.
- UNESCO (2018), *nouvelle version des Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle*.
- World Bank, (2016), *Southern Africa's working age population presents potential for growth*.

Liste des sigles et abréviations

AFD	Agence française de développement
BAfD	Banque africaine de développement
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, <i>Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women</i>)
DIU	Dispositif intra-utérin
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA, <i>United Nations Population Fund</i>)
IST	Infection sexuellement transmissible
MD(S)	Milliard(s)
NEPAD	<i>New Partnership for Africa's Development</i> (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique)
ODD	Objectifs de développement durable (Nations unies)
OIT	Organisation internationale du travail (ILO, <i>International Labour Organization</i>), agence des Nations unies
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement (Nations unies)
OMS	Organisation mondiale de la santé (agence des Nations unies)
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
OUA	Organisation de l'unité africaine
PED	Pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement (UNDP, <i>United Nations Development Programme</i>)
UA	Union africaine
UNESCO	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i> (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF	<i>United Nations International Children's Emergency Fund</i> (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
USD	Dollar américain

Qu'est-ce que le groupe AFD ?

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé.

Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable.

Pour un monde en commun.

Directeur de publication Rémy Rioux
Directeur de la rédaction Thomas Melonio
Création graphique MeMo, Juliegilles, D. Cazeils
Conception et réalisation Luciole

Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2020 | © AFD
ISSN 2680-5448 | **ISSN numérique** 2680-9214
Imprimé par le service de reprographie de l'AFD

Pour consulter les autres publications de la collection Policy Paper :
<https://www.afd.fr/collection/policy-papers>